

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2007 - Convocation du 16/01/2007
Compte rendu affiché le : 02/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	22

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mlle MILLET

Absents représentés : M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); M. CHATUT (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. POINT

Absents : Mme WYMAN; M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Convention stagiaire Lyon III

L'Université Lyon III propose à la commune le recrutement de stagiaires chargés d'effectuer un travail pour le compte de la commune, dans le cadre de leur formation dispensée et intégrée au parcours d'obtention d'un diplôme du 3^{ème} cycle de l'enseignement supérieur.

La commune, intéressée, a engagé une procédure dans ce cadre et souhaite procéder à un recrutement.

La mission du stagiaire consiste à participer à la mise en œuvre d'un projet dans le cadre de la communication des risques majeurs, préparation PPRT à 2 ans et se déroulera de mi-février à fin juillet.

L'assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités pratiques de mise à disposition de l'intéressée et à prévoir, ainsi que la loi le permet, une rémunération égale à 30 % du SMIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de disposer de la compétence d'un étudiant de l'Université Lyon II, Institut de Lyon pour procéder aux démarches définies ci-dessus,
- VU la proposition de convention adressée par l'intéressée,
- **ADOpte la convention proposée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définie ci-dessus,**
- **PRECISE que l'étudiante sera rémunérée à hauteur de 30 % du SMIC et que cette dépense est prévue au budget communal,**
- **DIT que les crédits seront ouverts au budget 2007 au chapitre 12.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 25 janvier 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/02/2007
Publication ou affichage du 09/02/2007
Paul LAFFLY,
Maire.